



Montreux, le 9 janvier 2008

RAPPORT

au conseil communal de Montreux de la commission nommée (au complet)
pour l'examen de
la prise en considération ou non de la motion de M. Bernard Gret
« **Trafic à Montreux** »

Membres : Madame Christel Stadelmann
 Messieurs Olivier Blanc
 Jean-Pierre Buholzer
 Denis Golaz
 Bernard Gret, motionnaire
 Patrick Grognuz
 Anthony Huys, président et rapporteur
 Ahmad Jahangiri
 Marcel Lacroix
 Jean-Daniel RoCHAT
 Henri Supplicy

Invités : Messieurs Christian Neukomm, municipal
 François Lambelet, chef de service

Lieu : Rue de la Gare 30, Montreux (Service de l'urbanisme)

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Présentation de la motion :

Le motionnaire nous informe, copie de la lettre à la main, que la Municipalité a envoyé le texte de sa motion au Service des Affaires intercommunales du District de Vevey. Ce service ayant pour tâche le développement des projets d'agglomération, doit déposer un dossier avant le 31.12.2007 auprès des instances fédérales. La municipalité précise dans la lettre d'accompagnement, que, à son sens, il s'agit plutôt d'un postulat.

Le motionnaire réitère les objectifs de sa motion en rappelant l'enjeu touristique de Montreux, afin de trouver une solution avant « un blocage total ». Il a comparé la convivialité de Montreux avec celle d'autres villes comme Vevey (centre ville en zone piétonne). Selon lui, il y a assez de chiffres, d'études, de données pour faciliter une décision. En plus si les « zone 30 km/h », les giratoires et autres aspects de la mobilité douce sont importants dans le concept, le bord du lac sans voitures représentent la solution à terme qu'il faut approfondir.

Le motionnaire ne partage pas le vœu de la municipalité de transformer de la motion en postulat en nous soumettant un document téléchargé auprès du site www.vd.ch définissant la différence entre « motion » et « postulat ».

2. Position municipale :

Monsieur le municipal explique que cette motion doit faire l'objet d'une étude plus large, ceci au niveau du district et les communes avoisinantes, que Montreux seule serait bien en peine à vouloir réaliser ce projet. En invitant les communes voisines, qui souffrent aussi de ce même phénomène, l'impact serait plus fort et plus efficace auprès du Canton et si nécessaire auprès de la Confédération. La municipalité a approuvé la qualité de la présentation de cette motion et elle souhaite qu'elle soit transformée en postulat. Elle propose de charger le service des affaires intercommunales de l'étudier.

Le chef de service attire l'attention sur le fait qu'il y a un grand nombre de motions et postulats pris en considération par le conseil communal allant dans la même direction et qui doivent encore être réalisés ou sont en cours de réalisation. Il rappelle que de nombreuses études sur le trafic ont déjà été réalisées. Pourquoi pas une mise à jour ?

« Cette motion n'est-elle pas un rappel d'autres motions ou postulats ? »

3. Réflexion du motionnaire :

Le motionnaire, après première lecture, se soucie de l'intervention auprès du Service des affaires intercommunales :

« Le dossier peut être noyé dans un vaste concept qui ralentirait la réflexion montreuusienne au sujet trafic. Peut-on éviter la complexité ainsi qu'une éventuelle perte de temps et d'argent ? La motion ne doit elle pas rester uniquement sur le plan communal ? »

Cependant, s'agissant effectivement d'une réflexion pouvant conduire sur des objets d'importance, un concept global d'agglomération sera probablement demandé. Finalement, l'initiative municipale, n'est-elle pas bien perçue ?

4. Quelques thèmes du débat :

- Nous parlons toujours de voitures. N'oublions pas la mobilité douce (piétons, deux roues) et le transport public.
- Toujours des études ! La situation s'enlise, même s'ensable. Action SVP !
- Et où sont les « zones 30 km/h » ?
- Le 30 km/h obstrue la fluidité du trafic et crée des bouchons.
- Les transports publics sont trop chers.
- Il n'y a qu'un centre commercial à Montreux ; le Forum.
- Beaucoup de Montreuusiens font leurs courses ailleurs ; Vevey, Villeneuve, Aigle.

- Venir à Montreux en voiture fait tourner le commerce. Le manque de places de parking influence les affaires des commerces ! Les gens doivent pouvoir s'arrêter.
- Les parcs - relais ne sont utiles que pour ceux qui viennent travailler à Montreux et pas pour ceux qui viennent faire leurs courses.
- Il faut d'abord exécuter les motions et postulats approuvés auparavant.
- Allons au coup par coup, observons les résultats obtenus et poursuivons jusqu'à une réalisation plus globale !
- Qu'est-ce qui est mentionné dans le plan général d'affectation et le plan directeur communal ? Où en est-on ?
- Fermer la cité aux voitures « sales ».
- La voiture reste une liberté personnelle.
- Pourquoi ne pas engager des bureaux d'études privés pour accélérer les actions ?
- Par intérêt, analysons toutes possibilités, tunnel inclus pour avoir une idée distincte.
- Limitons le trafic des poids lourds !
- Même si la benzine est à 10.00 francs le litre, il y aura toujours des voitures, mais moins que maintenant ?
- Le service des travaux réactualise les comptages de voitures ainsi que les flux : une nouvelle étude n'apporterait rien de nouveau au plan directeur communal qui tient compte de ces éléments.
- Cette motion intervient beaucoup trop tard et l'on ne trouvera pas de solution miracle : Montreux ne dispose que de deux axes parallèles au lac ; l'autoroute et la route cantonale.
- Les tunnels (voire l'axe nord) pourraient apporter des solutions mais réalisons déjà l'aménagement de la Rouvenaz.

5. Position finale municipale :

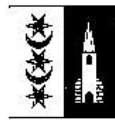
Monsieur le Municipal et son chef de service n'encouragent pas la prise en considération de cette motion car le bureau des travaux fait déjà ce travail.

6. Vote :

Votre commission est passée au vote. C'est avec **4 OUI, 5 NON et 2 abstentions** qu'elle vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs de ne pas prendre en considération la motion de Monsieur Bernard Gret « Trafic à Montreux ».

Le Président et rapporteur,

Anthony Huys



COPIE

Service des affaires intercommunales du
district de Vevey
Madame Colette Rossier, cheffe de service
Rue du Lac 2

1800 Vevey 2

M U N I C I P A L I T É

Montreux, le 13 novembre 2007
Affaire traitée par Ch. C Riolo riolochc@comx.org

Madame la Cheffe de service,

Lors de la séance du Conseil communal de Montreux, le 7 novembre 2007, M. le Conseiller communal Bernard Gret a développé sa motion relative au trafic à Montreux. Du point de vue de la Municipalité, il s'agit manifestement d'un postulat et le texte sera traité en tant que tel.

La Municipalité a décidé de vous en remettre copie, dans la mesure où l'analyse développée par M. le Conseiller communal Gret concerne largement plus que le seul territoire montreuisien.


A ce propos, elle reconnaît que ce texte est très bien construit et pourrait même parfaitement servir de base au développement du dossier, dont votre service est chargé et qui, nous nous permettons de vous le rappeler, doit impérativement être déposé auprès des instances fédérales en charge des projets d'agglomération avant le 31 décembre de l'année courante.

Nous souhaitons également préciser à votre intention que notre Autorité est très attentive à ce dossier et qu'elle souhaite ardemment que ce dépôt ait lieu dans les temps prescrits, eu égard à l'importance qu'elle accorde aux enjeux qu'il représente.

En vous souhaitant bonne réception de ces lignes, nous vous adressons, Madame la Cheffe de service, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :


P. Salvi

Le Secrétaire :


Ch.C. Riolo



Copie : M. Bernard Gret, Conseiller communal à Montreux